

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 2 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 2 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain DORY, 1^{er} adjoint au Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire adjoint le 25 novembre 2019.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh - M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André - POURREYRON Cyril – Mme SALANSON Patricia.

Absent excusé : M. Jean-Jacques SALANSON

Absent : M. Roland BAUJARD

M. le Maire devait assister au conseil mais il n'a pas pu venir suite à une journée de soins.

Approbation du compte rendu du 7 octobre 2019 à l'unanimité.

Nomination du secrétaire de séance : M Cyril Pourreyron

Décisions des adjoints au maire par délégation :

- DP Fèvre : ouverture en façade au 1461 rue de Changy.

Indemnités de conseil du receveur : délibération

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution d'indemnité du Receveur Communal, Monsieur l'adjoint au Maire propose de reconduire l'indemnité de conseil à M. BAUER au taux de 90%,

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

Convention médecine du travail CDG : délibération

Monsieur l'adjoint au Maire présente au conseil municipal la convention du CDG 69 relative à la médecine du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur l'adjoint au Maire à signer cette convention

Personnel : renouvellement contrat Alexandra Large

Le contrat de travail à durée déterminée de Mme Alexandra Large se termine le 6 janvier 2020.

M. le maire adjoint propose de le reconduire pour 1 an.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Commissions municipales et CCSB

- Nommage des rues : tout est terminé. Il a fallu racheter quelques plaques manquantes.
Chaque conseiller distribuera un courrier indiquant les formalités à accomplir avec les plaques.

Questions diverses

- ONF : André Olivier a rencontré M. Flavien WIETECKA L'objectif était de connaître le contenu de la convention.
Celle-ci est valable jusqu'en 2020, date à laquelle il faudra en re-signer une autre.
On peut la dénoncer 6 mois avant le 1^{er} janvier.
On devrait recevoir un chèque de l'association des Aiguillettes pour le CCAS.
- SYDER : il y a un différend entre le SYDER et ENEDIS depuis 6-7 ans. Suite à ce différend le SYDER ne fait pas les travaux coût trop élevé)
ENEDIS aurait retardé volontairement les interventions de prestataires de dépannage.
Grâce au passage du lamier, il y a bien moins de dégâts sur la route de la pépinière.
A la maison de la pépinière, il n'y a plus de téléphone : le fil est coupé.
- Fibre optique : l'entreprise SPIE va démarrer les travaux au compte du département (de Fleurie au parking de l'ancienne poste)
Toutes les maisons seront desservies gratuitement, pour les professionnels il y aura 2 prises. Mise en service prévue fin 2020.
- Antenne Bouygues : les travaux commenceront le 16 décembre
- Banquet des aînés le 14 décembre : 32 personnes sont inscrites à ce jour.
- Installation d'une coopérative centrale solaire au niveau de la CCSB (COPAWATT)
- Commission scolaire : grève le 5 décembre.
Un courrier a été envoyé aux parents
Courrier de l'Académie pour préparer la rentrée 2021.
- La CCSB organise des rencontres autour des espaces naturels sensibles.
- Maison de la pépinière : vidange eau + chaudière.
La cuve à fuel qui était vide a été remplie, M. Morey interviendra lundi 11.
- Point propre : problème plus que récurrent, il faut agir.
Caméra, panneaux sont à l'étude.
- Conseil communautaire : contournement de Belleville derrière Intermarché jusqu'au rond-point de la Poste : coût global 880 000€ (projet d'utilité publique)
- Redevance occupation des sols : récupération de 5 ans d'arriérés pour Orange
- Arrêté subvention Région : 12 000€ pour l'acquisition de la maison de la pépinière
- Le rallye de Charbonnières ne passera pas à Vauxrenard en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au lundi 4 janvier 2020 à 20h30